



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

situation du CHU de Grenoble

Question au Gouvernement n° 441

Texte de la question

SITUATION DU CHU DE GRENOBLE

M. le président. La parole est à M. Olivier Véran, pour le groupe La République en marche.

M. Olivier Véran. Madame la ministre des solidarités et de la santé, j'étais hier, comme tous les lundis matin, en blouse blanche au CHU de Grenoble pour des consultations publiques en neurologie.

Comme beaucoup de médecins, j'ai connu une évolution de mon métier, sous le coup des contraintes médico-économiques, au fil des réformes de gouvernance appliquées aux grands pôles hospitaliers. Nous connaissons la réforme de la tarification à l'activité, ses atouts et ses inconvénients. Nous savons aussi qu'il est nécessaire de soigner mieux, demain, en améliorant la qualité et la sécurité des soins.

En sortant de mes consultations, je suis allé à la rencontre d'une délégation de plusieurs dizaines de blouses blanches : des médecins, des pharmaciens, des soignants et des étudiants s'étaient mobilisés en marge de la commission médicale d'établissement pour dire leur inquiétude.

Madame la ministre, vous connaissez le contexte terrible au CHU de Grenoble, après le décès d'un jeune confrère neurochirurgien, estimé de tous, qui a été retrouvé mort dans son bureau.

La demande des blouses blanches que j'ai rencontrées hier est finalement assez simple : elles souhaitent que nous leur donnions la capacité d'offrir des soins de qualité à leurs malades et de remplir pleinement leur mission.

Parfois, il existe des tensions autour du financement des soins ou des tensions entre médecins au sein des équipes médicales, qui peuvent entraîner des démissions individuelles, voire collectives. Parfois, il existe aussi d'authentiques situations de harcèlement professionnel, accompagnées d'un cortège de syndromes d'épuisement professionnel, d'arrêts maladie et de démissions. Souvent, on constate la rupture de canaux de communication au sein des services, des pôles ou des établissements.

Si je vous dis cela, ce n'est pas du tout pour incriminer le CHU de Grenoble – bien d'autres établissements connaissent une situation comparable, et je ne veux cibler personne. Cependant, il existe des situations de souffrance professionnelle qui nécessitent une réponse.

S'agissant du CHU de Grenoble – un magnifique CHU qui fait la fierté de son territoire –, vous avez proposé à Édouard Couty, une personnalité reconnue, de diligenter une mission. Vous engagez-vous à rendre publiques les conclusions de cette mission ? Quelles actions concrètes comptez-vous mener pour lutter contre la souffrance des soignants ? Nous devons prendre soin de celles et ceux qui prennent soin de nous au quotidien.

(Applaudissements sur les bancs du groupe REM.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Monsieur le député, vous avez raison de le rappeler : il y a quelques semaines, le CHU de Grenoble a fait face à une situation dramatique, le suicide d'un praticien hospitalier. Dès que j'en ai été informée, j'ai demandé au médiateur national pour l'amélioration de la qualité de vie au travail des professionnels de santé, Édouard Couty, de me remettre un rapport de situation. Ce rapport, que je rendrai public, a permis de mettre en lumière des situations graves de harcèlement au sein de cet établissement. Encore aujourd'hui, les praticiens nous font remonter des difficultés et des tensions – la dernière information reçue concerne le service de pédiatrie.

Début janvier, je rencontrerai la directrice générale du CHU de Grenoble, le président de la commission médicale d'établissement et le doyen de la faculté de médecine. Je leur demanderai de me proposer au plus tôt un plan d'action conforme aux recommandations de M. Couty face à la souffrance des soignants dans cet établissement.

Je souhaite répéter ici avec force mon engagement contre toute forme de harcèlement à l'hôpital. Je n'accepterai plus que des personnes qui quittent des services dans lesquels elles sont harcelées soient obligées d'abandonner leur poste. En ce sens, j'ai accepté la mutation d'une clinicienne réputée de Grenoble dans un autre établissement, avec son support de poste. Aussi, un service qui verra le départ d'un professionnel en raison d'une situation de harcèlement ne bénéficiera pas de la sanctuarisation du poste concerné.

Pour terminer, je veux préciser ici que je veille particulièrement à ce que le management, qui se focalise parfois sur la gestion économique et financière de nos hôpitaux, soit bienveillant et attentif à l'humain alors que les équipes soignantes sont en très grande tension. *(Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM, ainsi que sur plusieurs bancs du groupe UAI.)*

Données clés

Auteur : [M. Olivier Véran](#)

Circonscription : Isère (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 441

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 décembre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [20 décembre 2017](#)